

Acte rendu exécutoire après envoi  
en préfecture

le :

**04 AVR. 2016**

et publication ou notification

du :

**30 MARS 2016**

## METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### CONSEIL DE TERRITOIRE MARTIGUES, PORT-DE-BOUC, SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 17 Mars 2016

Nombre de Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Nombre de présents et représentés : 24

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 23 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 23 du mois de Mars à 16 Heures 00 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N° 2016-003

ADMINISTRATION GENERALE

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL DE TERRITOIRE DE MARTIGUES,  
PORT-DEBOUC, SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

#### PRÉSENTS

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Françoise **EYNAUD**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. Emmanuel **FOUQUART**, M. René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Jacques **LUCCHINI**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, M. Robert **OLIVE**, Mme Virginie **PEPEPATIN**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**.

#### EXCUSÉS AVEC POUVOIR

M. Stéphane **DELAHAYE** - Pouvoir donné à M. Robert **OLIVE**

M. Marcel **TRAVERSA** - Pouvoir donné à Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur **Stéphane DIDERO** été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**CONSIDERANT** la détermination préalable du nombre de Vice-Présidents du Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts fixé à 7,

**CONSIDERANT** qu'en vertu des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 dudit Code, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de territoire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité.

**PAR CONSEQUENT**, il est demandé aux candidats intéressés de se manifester afin de procéder successivement à l'élection de chaque Vice-Président.

### **ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT**

Monsieur le Président a reçu la candidature de Monsieur Henri CAMBESSÉDÈS au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Chaque conseiller a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....24
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau ..... 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....22
- e. Majorité absolue.....13

| <b>NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</b> | <b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b> |                   |
|------------------------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                    | En chiffres                        | En toutes lettres |
| CAMBESSÉDÈS Henri                  | <b>22</b>                          | <b>VINGT DEUX</b> |
|                                    |                                    |                   |

### **ELECTION DU 2<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Monsieur le Président a reçu la candidature de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI au poste de 2<sup>eme</sup> Vice-Présidente.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Chaque conseiller a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....24
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau .....3
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....21
- e. Majorité absolue.....13

| NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS      | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                    |
|----------------------------------|-----------------------------|--------------------|
|                                  | En chiffres                 | En toutes lettres  |
| FERNANDEZ-PEDINIELLI<br>Patricia | <b>21</b>                   | <b>VINGT ET UN</b> |
|                                  |                             |                    |

### ELECTION DU 3<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président a reçu les candidatures de Madame Béatrice ALIPHAT et de Madame Françoise EYNAUD au poste de 3<sup>eme</sup> Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli les candidatures précitées les soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Chaque conseiller a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....24
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau.....1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....23
- e. Majorité absolue.....13

| NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                             | En chiffres                 | En toutes lettres |
| EYNAUD Françoise            | <b>16</b>                   | <b>SEIZE</b>      |
| ALIPHAT Béatrice            | <b>7</b>                    | <b>SEPT</b>       |
|                             |                             |                   |

### ELECTION DU 4<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président a reçu les candidatures de Madame Béatrice ALIPHAT et de Madame Evelyne SANTORU-JOLY au poste de 4<sup>eme</sup> Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli les candidatures précitées les soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Chaque conseiller a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....24
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau.....2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....22
- e. Majorité absolue.....13

| NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                             | En chiffres                 | En toutes lettres |
| SANTORU-JOLY Evelyne        | <b>16</b>                   | <b>SEIZE</b>      |
| ALIPHAT Béatrice            | <b>6</b>                    | <b>SIX</b>        |
|                             |                             |                   |

### ELECTION DU 5<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président a reçu les candidatures de Madame Béatrice ALIPHAT et de Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN au poste de 5<sup>eme</sup> Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli les candidatures précitées les soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Chaque conseiller a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....24
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau.....2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....22
- e. Majorité absolue.....13

| NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                             | En chiffres                 | En toutes lettres |
| SALAZAR-MARTIN Florian      | <b>16</b>                   | <b>SEIZE</b>      |
| ALIPHAT Béatrice            | <b>6</b>                    | <b>SIX</b>        |
|                             |                             |                   |

### ELECTION DU 6<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président a reçu la candidature de Madame Sophie DEGIOANNI au poste de 6<sup>eme</sup> Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Chaque conseiller a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....24
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau.....2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....22
- e. Majorité absolue.....13

| NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                             | En chiffres                 | En toutes lettres |
| DEGIOANNI Sophie            | <b>22</b>                   | <b>VINGT DEUX</b> |
|                             |                             |                   |

### ELECTION DU 7<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président a reçu les candidatures de Madame Béatrice ALIPHAT, de Monsieur Emmanuel FOUQUART et de Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI au poste de 7<sup>eme</sup> Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli les candidatures précitées les soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Chaque conseiller a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....24
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau.....3
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....21
- e. Majorité absolue.....13

| NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                             | En chiffres                 | En toutes lettres |
| LUCCHINI Jean-Jacques       | <b>14</b>                   | <b>QUATORZE</b>   |
| FOUQUART Emmanuel           | <b>1</b>                    | <b>UN</b>         |
| ALIPHAT Béatrice            | <b>6</b>                    | <b>SIX</b>        |
|                             |                             |                   |

**Le Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts,**

**Où le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1** - déclare que Monsieur Henri CAMBESSÉDÈS ayant obtenu 22 voix, est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil de territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**Article 2** – déclare que Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI ayant obtenu 21 voix, est élue 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil de territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**Article 3** - déclare que Madame Françoise EYNAUD ayant obtenu 16 voix, est élue 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil de territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**Article 4** - déclare que Madame Evelyne SANTORU-JOLY ayant obtenu 16 voix, est élue 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil de territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**Article 5** - déclare que Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN ayant obtenu 16 voix , est élu 5<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil de territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**Article 6** - déclare que Madame Sophie DEGIOANNI ayant obtenu 22 voix, est élue 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil de territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts et est immédiatement installée dans ses fonctions.

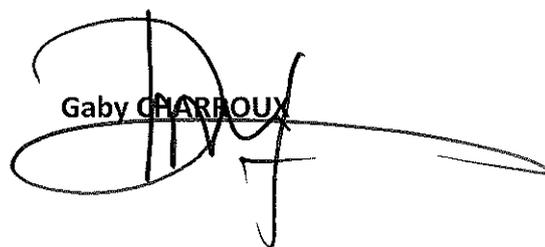
**Article 7** - déclare que Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI ayant obtenu 14 voix, est élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil de territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**Article 8** : le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer la présente délibération.

**Article 9** : le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE,**

  
Gaby CHARBOUY